

Pharmaciens & aidants familiaux



entraide-et-partage.ca

une équipe qui aide et se sent concernée



Les pharmaciens travaillent dans de nombreux contextes : pharmacies, cliniques médicales, équipes d'hygiène familiale, centres de santé communautaire et hôpitaux. Ils collaborent avec le corps médical, les infirmières et d'autres professionnels de la santé.

Les pharmaciens prêtent assistance aux aidants familiaux à différents stades de la prestation de soins informels. Il arrive que le pharmacien conseille les aidants venus acheter des médicaments sans ordonnance pour un membre de la famille ou un proche. Lorsqu'une personne est admise dans un centre d'accueil ou atteint le stade terminal de la maladie, le pharmacien peut continuer à aider ses aidants.

En effet, le pharmacien ne se limite pas à confectionner des médicaments. Il peut également faire le lien entre d'autres travailleuses et travailleurs de la santé et les programmes et ressources offerts dans votre communauté.

Ce que les pharmaciens disent de VOUS

« L'aidant familial est un membre très important de l'équipe et doit absolument avoir sa place dans le cercle des soignants. »

« J'aimerais leur dire : si vous prodiguez des soins et avez des questions, n'hésitez pas à appeler. Vous n'avez même pas besoin de venir nous voir. Si vous avez un sujet de préoccupation ou si vous remarquez quelque chose d'anormal, appelez-nous. Lorsque les circonstances l'exigent, je me mettrai en contact avec le médecin traitant en votre nom. »

Ce que les pharmaciens savent des aidants familiaux

- Les pharmaciens savent combien l'apport des aidants familiaux est précieux. Vous pouvez venir commander et retirer les médicaments sous ordonnance; accompagner le membre de la famille ou le proche aux rendez-vous; acheter des médicaments en vente libre; aider quelqu'un à prendre ses médicaments correctement; observer et signaler enfin les effets secondaires.
- Les pharmaciens savent que vous prodiguez soins et réconfort. Vous jouez un important rôle pour conserver en bonne santé la personne dont vous prenez soin en vous assurant qu'elle prend ses médicaments correctement.
- Les pharmaciens savent que vous prenez soin de quelqu'un même si cette personne est autonome. Rendre visite à un membre de la famille à un proche une fois par semaine est déjà une forme d'aide.

Ce qui est en votre pouvoir

- Appelez pour fixer un rendez-vous, si vous le pouvez. Cela donnera au pharmacien le temps de se préparer à votre visite (en imprimant le dossier de la personne ou en réunissant des renseignements utiles qu'il vous communiquera).
- Dressez une liste de tous les médicaments que votre membre de la famille ou proche consomme. N'oubliez pas de montrer cette liste au pharmacien. La liste devrait inclure le nom de chaque médicament, sa puissance et la dose prescrite. Mieux encore : apportez les médicaments avec vous dans leurs bouteilles d'origine. Cela montre ce que la personne consomme véritablement.
- Sachez que les vitamines, les extraits de plantes naturelles et les produits en vente libre (tels que Tums, Maalox et des produits laxatifs) sont aussi des médicaments. Le pharmacien a besoin de connaître aussi ceux-là.
- Gardez le pharmacien bien informé. Décrivez à quel moment le problème a commencé, la date à laquelle le médicament a été prescrit, etc.
- Vérifiez auprès de votre membre de la famille ou proche qu'il prend tous les médicaments correctement. Pour que le médicament produise ses effets, il convient en effet de suivre se conformer au mode d'emploi.
- Si vous devez administrer des médicaments à votre membre de la famille ou proche, demandez au pharmacien de vous dire comment il faut vous prendre, à quelle fréquence pour quelle durée et à quels effets secondaires il faut s'attendre.
- Ne soyez pas pressé(e) lorsque vous passez retirer des médicaments sous ordonnance. Prenez le temps nécessaire pour apprendre à connaître le médicament.
- Approvisionnez-vous toujours à la même pharmacie qui conservera le dossier chronologique complet. Cela permet au pharmacien de suivre les réactions susceptibles de se produire entre les médicaments. N'oubliez pas d'aviser votre pharmacie principale des médicaments que votre membre de la famille ou proche se procure ailleurs, par exemple à l'hôpital ou au cabinet du médecin.
- Dites au pharmacien que vous êtes l'aidant(e) de cette personne. Votre nom figurera au dossier et le pharmacien pourra vous fournir les renseignements sur l'ordonnance de la personne prise en charge. Avant cela, vous aurez besoin d'obtenir le consentement du membre de la famille ou du proche que vous aidez.
- Sachez que vous pouvez compter sur beaucoup de ressources et des formes de soutien, quelle que soit votre situation.

Mots de pharmaciens

« Nous ne nous limitons pas à donner des pilules. Nous sommes une bonne source d'information. » « Nous ferons toujours de notre mieux pour vous aider à trouver ce dont vous avez besoin. »

Les pharmaciens offrent le soutien dont l'aidant(e) familial(e) a besoin

Le pharmacien peut vous faciliter l'existence en consignait, dans un même dossier, la liste de tous les médicaments consommés par votre membre de la famille ou proche, par exemple grâce au programme MedsCheck de l'Ontario (www.medscheck.ca). Cela peut s'avérer très utile lorsque plusieurs médecins interviennent ou lorsque surviennent des problèmes de santé multiples.

Les pharmaciens peuvent également :

- Expliquer le mode d'emploi correct des médicaments, les effets secondaires qu'il faut surveiller, ce à quoi il faut s'attendre et à quel moment il convient de consulter un médecin.
- Parler des problèmes qui peuvent surgir et suggérer des solutions. Par exemple, si votre membre de la famille ou proche a de la difficulté à lire les instructions ou à ouvrir une bouteille de pilules, le pharmacien peut changer l'étiquette ou le contenant.
- Proposer des alternatives moins coûteuses, si la version générique d'un médicament existe.
- Fournir des produits et de l'équipement comme des marchettes, des mains courantes et des fauteuils roulants.
- Faire office d'intermédiaire entre vous et le médecin traitant de la personne prise en charge en posant des questions au sujet des médicaments à votre place.
- Vous adresser à d'autres professionnels de la santé : infirmières de soins à domicile, spécialistes des soins des pieds, diététiciennes ou éducatrices spécialisées en diabète.
- Vous informer des ressources utiles et accessibles dans votre communauté : Popotes volantes, par exemple, ou programmes de jour pour aînés.
- Vous confirmer si les renseignements glanés par oui-dire ou trouvés sur l'Internet sont véridiques.
- Assurer la livraison des médicaments sous ordonnance.
- Offrir des ateliers sur des sujets tels que le diabète ou l'hypertension artérielle.

Cet article a été produit grâce au soutien financier du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. Les opinions exprimées dans l'article ne représentent pas nécessairement les vues du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario.